

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

18-25 ans : comment bénéficier d'une aide de 250 euros pour partir en vacances ?

Publié le 01 juin 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © master1305 -
stock.adobe.com

Vous avez entre 18 et 25 ans et vous souhaitez partir en vacances ? L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances vous propose une aide portée à 250 € en 2022 pour un hébergement à la mer, à la montagne ou en ville, en France ou en Europe, parmi une sélection de séjours du programme *Départ 18:25*. Quelles sont les conditions ? Le point avec *Service-Public.fr*.

Qui peut en bénéficier ?

Pour obtenir cette aide ¹ vous devez avoir entre 18 et 25 ans, résider en France et être dans l'une de ces deux situations :

1. votre revenu fiscal de référence est inférieur à 17 280 € par an pour une part fiscale ;
2. vous êtes :
 - étudiant boursier du CNOUS ;
 - en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
 - titulaire d'un contrat d'avenir ou de génération ;
 - inscrit dans une école de la deuxième chance ;
 - volontaire en service civique ou ayant terminé sa mission depuis moins d'un an ;
 - bénéficiaire d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ;
 - suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance.

➡ **À savoir :** Vous pouvez partir en couple et avec des amis ayant entre 18 et 25 ans. Dans ce cas, les personnes ne répondant pas aux critères n'auront pas droit au soutien financier mais profiteront de prix accessibles pour les séjours proposés.

Si vous êtes rattaché(e) à la déclaration fiscale de vos parents, votre éligibilité dépendra de leur revenu fiscal de référence.

Quel est son montant ?

L'aide couvre jusqu'à 80 % du coût du séjour, dans la limite de 250 €.

Exemple :

Vous êtes 4 et vous souhaitez partir une semaine à la mer. Le logement est proposé au tarif de 1 000 €. Trois de vos amis sont éligibles au *Départ 18:25* et vous êtes le seul à ne pas remplir les conditions. Chacun devrait payer 250 €. Vos trois amis bénéficiaires du programme ne paieront que 50 € grâce à l'aide accordée par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) plafonnée à 80 % du coût, alors que vous paierez l'intégralité de votre part.

Et aussi

La plateforme 1 jeune, 1 solution s'enrichit d'une rubrique dédiée à l'Europe

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14462>)
Moins de 30 ans : un simulateur pour découvrir toutes les aides auxquelles vous avez droit
- (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14862>)
Jeunes alternants : l'aide aux employeurs en faveur de votre embauche prolongée jusqu'à fin 2022
- (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14253>)

Pour en savoir plus

Départ 18:25 ¹

- (<https://depart1825.com/>)
Agence nationale des chèques-vacances (ANCV)

Une aide qui finance la moitié des vacances des 18-25 ans !
¹

- (<https://www.ancv.com/depart-1825>)
Agence nationale des chèques-vacances (ANCV)

